

On ne possède pas d'informations complètes sur les hôpitaux de la province, dont un certain nombre ayant un caractère privé ne sont pas tenus à faire rapport. Parmi les institutions publiques et subventionnées on compte 16 hôpitaux ordinaires, 1 maternité, 3 hôpitaux d'isolation, 2 sanatoria pour tuberculeux et 23 asiles d'aliénés. Les hôpitaux ordinaires et la maternité, qui avaient 625 malades au commencement de l'année, en abritaient 654 à la fin; leurs dépenses se sont élevées à \$601,648, dont \$155,218 pour appointements et salaires. Dans les sanatoria, le nombre des tuberculeux traités est passé de 189 à 233; leurs dépenses ont atteint \$306,035, soit une moyenne de \$486.54 par malade. Pendant la même période, les asiles d'aliénés, dont les admissions excédèrent les exeats, avaient 1,381 internés au lieu de 1,347; leurs dépenses totales se sont élevés à \$524,488.

3.—Nouveau-Brunswick.

Les différents services du ministère de l'Hygiène du Nouveau-Brunswick s'occupent de la salubrité, des eaux potables, des maladies contagieuses, de l'inspection médicale scolaire, du recueil des statistiques vitales, de propagande et publicité, du laboratoire provincial et de la gestion des sous-districts d'hygiène.

Le département est administré par le Bureau d'Hygiène, dont le directeur est le chef du Service de Santé de la province, ayant sous ses ordres le chef des laboratoires, trois officiers de santé, dirigeant respectivement les districts est, sud et ouest de la province, un directeur des infirmières et un directeur des cliniques vénériennes; l'organisation est complétée par 16 sous-districts d'hygiène possédant chacun un officier de santé.

Il n'existe pas de statistiques exactes des hôpitaux et institutions similaires dans le province du Nouveau-Brunswick, les informations que l'on possède étant limitées aux institutions publiques. Outre les 14 hôpitaux de la province, on compte aussi 2 sanatoria pour tuberculeux, 2 maternités, 1 asile d'aliénés, 1 orphelinat, 2 refuges et 1 léproserie. Quant aux nombreuses autres institutions d'un caractère privé ou semi-privé, on ignore leurs opérations.

4.—Québec.

Le Bureau provincial d'Hygiène, qui dépend de la Secrétairerie provinciale veille, au moyen de ses 15 chefs de districts à l'application de la loi sur l'Hygiène publique. Ces 15 districts sont surveillés par 12 inspecteurs chargés de l'organisation des services municipaux; à l'occasion, ils donnent aussi des consultations, font des conférences et s'occupent d'investigations médicales et sanitaires. Le Bureau d'Hygiène exerce son autorité sur une division du laboratoire, une division de l'hygiène dans les travaux publics, une division des maladies vénériennes et une division des statistiques vitales.

Le Bureau des Statistiques de Québec collige et dépouille les statistiques des institutions de bienfaisance. Pendant l'année 1922, il existait dans cette province 49 hôpitaux, 4 maternités, 2 crèches, 5 sanatoria pour tuberculeux, 6 asiles d'aliénés, 1 hôpital d'incurables et 117 orphelinats et refuges. Les 55 hôpitaux et maternités étaient peuplés au premier janvier 1922 de 3,085 malades; il y eut 52,938 admissions et 52,719 sorties, laissant 3,304 malades au 31 décembre. Leurs dépenses totales se sont élevées à \$3,752,369, dont \$902,298 pour appointements et salaires. Les sanatoria, dont les pensionnaires étaient au nombre de 141, au lieu de 144, ont dépensé dans l'année \$108,778, soit \$761 par tête. Les asiles d'aliénés étaient peuplés par 5,708 internés, au lieu de 5,443, soit en moyenne 0.23 p.c. de la population de la province; leurs dépenses ont atteint \$1,389,372, mais leurs revenus se